



Récupération cotisations chômage départ à l'étranger.

Par **ChtiDoc**, le **03/06/2011** à **18:17**

Bonjour,
Je suis une scientifique étrangère, j'ai payé mes cotisations durant trois ans, mon contrat prends fin bientôt, et je viens d'apprendre que je ne peux bénéficier du chômage puisque je suis étrangère alors que je paye les cotisations. Puis-je récupérer ces trois années de cotisation ?
Merci.

Par **alterego**, le **04/06/2011** à **10:02**

Bonjour
Vous devez, préalablement, demander à Pôle Emploi (lettre recommandée AR) si vous êtes assujettie ou non aux cotisations ASSEDIC.
Certes vous êtes étrangère mais un lien de subordination existe puisque vous êtes salariée.
Selon la décision de l'ASSEDIC vous pourrez ou non prétendre au remboursement.
Cordialement

Par **ChtiDoc**, le **04/06/2011** à **11:07**

Merci pour la réponse.
Le truc est que les ASSEDIC redirigent vers l'université. Et que le titre "scientifique" ouvre droit, c'est récent, au chômage tout comme un titre salarié, mais seulement durant la durée de sa validité, or ce titre est valide et suit les dates du financement de thèse, donc il prends fin le jour de la fin du financement, au final tu n'est jamais dans la situation titre scientifique valide et pas de salaire, c'est un peu le serpent qui se mords la queue.

Par **ChtiDoc**, le **04/06/2011 à 13:10**

Merci pour la réponse.rnrnLe truc est que les ASSEDIC redirigent vers l'université. Et que le titre "scientifique" ouvre droit, c'est récent, au chômage tout comme un titre salarié, mais seulement durant la durée de sa validité, or ce titre est valide et suit les dates du financement de thèse, donc il prends fin le jour de la fin du financement, au final tu n'est jamais dans la situation titre scientifique valide et pas de salaire, c'est un peu le serpent qui se mords la queue.

Par **ttmf**, le **29/09/2011 à 10:07**

Bjr chtidocrnJe suis dans la même situation et j'aimerais savoir si vous avez une réponse car je fini ma thèse dans un mois avec un titre "scientifique".

Par **zouzou**, le **15/05/2012 à 18:30**

Bonjour, rnJ'ai une carte d'étudiante et je viens de terminer la thèse bien sur j'avais un contract CDD. Ma question est de savoir si j'ai le droit au chômage ou pas? bien sur j'ai cõtisé comme tt le monde. rnrépondez moi si vous plait

Par **pat76**, le **15/05/2012 à 19:42**

BonjourrnrnTout dépendra du nombre d'heures que vous avez travaillées.rnrnVous pouvez vous inscrire au pôle emploi même si vous n'êtes pas en droit d'avoir d'indemnité de chômage.